



RIS-ORANGIS



GUIDE DES SENIORS

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Jeunes retraités, grands-parents, seniors actifs, aînés plus fragiles ou en perte d'autonomie... Chacun doit pouvoir trouver à Ris-Orangis une réponse à ses besoins.

En développant depuis longtemps des services dédiés à nos seniors, notre commune témoigne de sa volonté de faire de la retraite, une belle occasion de prendre soin de soi et de son entourage tout en restant actif.

À Ris-Orangis, notre Municipalité a fait le choix de mettre en œuvre des politiques publiques innovantes et singulières : service municipal dédié aux séniors rissois de portage des repas 7 jours /7, d'accompagnement au cimetière pour se reccueillir, d'aide au maintien à domicile, d'un service de restauration au foyer Georges-Brassens. La Ville dispose également d'un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Par leur caractère exceptionnel et

leur qualité, ces dispositifs, sans cesse évalués et adaptés pour toujours mieux répondre à vos besoins, fondent l'identité de notre ville.

Parallèlement à ces services publics dédiés aux seniors, nous avons souhaité qu'une offre culturelle, de loisirs, de sport et de bien-être soient développés en mettant à la disposition de tous des équipements de grande qualité : médiathèques, conservatoire, cinémas, centre culturel et Scène nationale, piscine, salles de sport (gym douce, yoga...). En outre, des espaces naturels, propices aux promenades, ont été aménagés ces dernières années (lac des Docks, coulée verte, jardins familiaux...) et nos deux kilomètres de berges de Seine ont même été piétonisés.

Vous retrouverez toutes nos actions dans ce « Guide des Seniors » mais, puisque rien ne remplace le contact humain, les



agents du service Retraités et Temps Libre (au 13 route de Grigny - Tél. : 01 69 02 73 40) et les élus, se tiennent à votre disposition pour vous écouter, vous informer et vous orienter, tout comme les

bénévoles de nos associations sans qui rien ne serait possible.

Merci à toutes et à tous pour cet engagement qui fait la force et la richesse de Ris-Orangis.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental
de l'Essonne

Josiane Berrebi
Maire-adjointe
chargée des Retraités
et de la Santé

SOMMAIRE

p7

L'ACTION MUNICIPALE

Le service Retraités et Temps libre (SRTL)	p8
Ses pôles d'actions	p8
Le restaurant municipal, le Club Georges-Brassens	p8
Les actions ponctuelles	p9
L'accueil des nouveaux retraités.....	p9
Le Réseau Solidaire.....	p10
Le service 'accompagnement au cimetière	p11

p13

LES LOISIRS

Pôle animation - service Retraités et Temps libre	
p14	
La gymnastique douce	p14
Les activités avec les partenaires	p15
Les événements seniors.....	p15
Les associations seniors	p16
L'AGCRPA	p16
Le Club CIARE	p17

L'association Échanges et loisirs	p18
--	-----

Les autres structures de loisirs	p19
YED - Yoga	p19
Sport santé USRO	p19
Les médiathèques	p20
L'Université du temps libre - UTL	p21
Les lieux de loisirs	p22

p25

LES DROITS ET AIDES

Les structures municipales	p26
Les droits à la retraite	p27
Les aides	p29
L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	p29
L'Aide sociale à l'hébergement (ASH)	p29

p31

LES TRANSPORTS

De la Ville	p32
Le transport adapté municipal	p32
Les navettes rissoises TISSE.....	p32
Les aides au transport.....	p33
Le passe Navigo Améthyste	p33
La carte mobilité inclusion	
- Mention stationnement.....	p34
PAM 91.....	p34
Sortir Plus	p34

p35

LE MAINTIEN À DOMICILE

Pôle social - service Retraités et Temps libre	p36
Le service de portage de repas à domicile	p36
Le service de Soins infirmiers à domicile (SSIAD)	p38
La téléassistance	p39
L'aide à domicile	p39

p41

L'AIDE AUX AIDANTS

Le service Retraités et Temps libre.....	p42
Les associations.....	p42

p45

LA SANTÉ

Les réseaux de santé	p46
Les actions de prévention santé et dépistages.....	p46

p51

LE LOGEMENT

Faire une demande de logement social	p52
Améliorer votre habitat	p53
Entretenir votre logement.....	p55
Les établissements spécialisés de Ris-Orangis	p56

La Ville de Ris-Orangis, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population, a depuis de nombreuses années fait le choix de se doter d'un service retraités municipal gratuit, de proximité et accessible à l'ensemble des Rissoises et Rissois âgé·es et à leurs familles.



L'ACTION MUNICIPALE



LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Ses pôles d'actions

La Ville de Ris-Orangis, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population, a, depuis de nombreuses années, fait le choix de se doter d'un service municipal gratuit de proximité, dédié aux retraité·es, accessible à l'ensemble des Rissois et Rissoises âgé·es et leur famille.

Ce service accueille, informe et oriente les **seniors rissois** et/ou leurs familles.

Dans ce cadre, son **pôle social** a pour missions de favoriser le bien vieillir et offrir aux personnes âgées, la possibilité de rester le plus longtemps possible à leur domicile, et dans les meilleures conditions. Les travailleurs sociaux informent, orientent et accompagnent les personnes en perte d'autonomie, pour la mise en place notamment d'un plan d'aide personnalisé, d'un suivi administratif, ainsi que d'un suivi social.

Par ailleurs, son **pôle animation** organise des actions de prévention, des ateliers découvertes sportives, des rencontres inter-générationnelles, des activités ludiques ou culturelles, ainsi que de nombreuses sorties et deux voyages par an. Ce Pôle animation favorise les échanges et le lien social.

Le service propose également **des services spécifiques**, qui nécessitent **une inscription au service Retraités et Temps libre** :

Le restaurant municipal Club Georges-Brassens, dédié aux seniors

La Municipalité offre aux retraité·es qui le souhaitent la possibilité de déjeuner ensemble le midi au Club Georges-Brassens (17 avenue Ingres), du lundi au vendredi. L'ambiance y est conviviale et les repas complets, variés et équilibrés. Ils comprennent une entrée, un plat, un fromage ou un laitage, un dessert ou un fruit et un café. La boisson est aussi comprise, du vin, un jus

de fruit ou une bière. Le tarif est calculé au quotient familial en fonction de vos ressources.

Les actions ponctuelles

La réception d'un colis de fin d'année ou la participation au banquet.

La réception d'informations, par courrier, plusieurs fois par an.

L'accueil des nouveaux retraités

Une fois par an, la Municipalité accueille les nouveaux retraités, aussi bien ceux récemment arrivés à Ris-Orangis que les Rissois-es nouvellement en retraite, pour une matinée de découverte des services et animations proposés par la Ville.

Inscription préalable auprès du service Retraités et Temps libre.

Service Retraités et Temps libre

Adresse

13 route de Grigny
91130 Ris-Orangis
Tél : 01 69 02 73 40
www.ville-ris-orangis.fr
Mail : contact@ville-ris-orangis.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
(fermé le jeudi après-midi).

Conditions d'inscription

- **être Rissois-se** (présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois),
- **être âgé-e de 62 ans révolus** (présentation d'une pièce d'identité),
- **être en retraite effective** (présentation d'un justificatif de retraite),
- **fournir une photo d'identité** pour la carte de retraité (à présenter pour les animations).

« Le Réseau Solidaire »

L'isolement des personnes âgées et/ou handicapées a été accentué par la crise sanitaire. Suite à ce constat, la Ville a décidé d'étendre son Réseau Solidaire depuis le 1^{er} octobre 2021. Pour lutter contre cet isolement des personnes âgées et/ou des personnes handicapées à Ris-Orangis, la Municipalité a renforcé les actions du réseau solidaire qui effectue à présent des **visites de courtoisie à domicile et des appels téléphoniques de courtoisie.**

Ce réseau permet de renouer des liens de proximité avec les plus fragiles et d'agir contre la solitude.

Le service Retraités et Temps libre met en relation les bénévoles et les bénéficiaires et veille au bon déroulement des visites. Une convention pose les conditions des engagements réciproques entre les bénévoles, les bénéficiaires et le service Retraités et Temps libre.

Les bénévoles bénéficient d'un accompagnement par les



professionnel·le·s du service, lors d'une réunion de coordination mensuelle et également de formations.

Vous avez envie d'être bénévole, d'agir contre la solitude et l'isolement des personnes âgées et handicapées ? Vous souhaitez partager des moments de convivialité ?

Rejoignez le Réseau Solidaire. Contactez le service Retraités et Temps libre au 01 69 02 73 40.

Vous vous sentez isolé·e ? Vous aimeriez recevoir régulièrement des visites conviviales

à domicile et/ou des appels de courtoisie ?

Rejoignez le Réseau Solidaire en devenant bénéficiaire. Contactez le service Retraités et Temps libre au 01 69 02 73 40.

Le service d'accompagnement au cimetière

Le service Retraités et Temps libre de la ville propose d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, n'étant pas véhiculées et dans l'incapacité de prendre le bus, pour aller au cimetière.

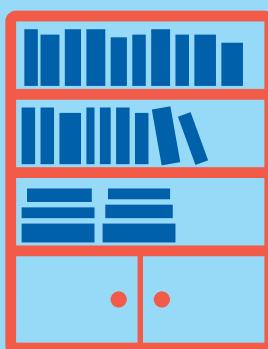
Demande auprès du service Retraités et Temps libre.



À Ris-Orangis, les retraités disposent d'une multitude de loisirs ludiques, culturels et sportifs assurés notamment par les associations.



LES LOISIRS



PÔLE ANIMATION DU SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Le pôle animation organise :

- des actions d'information et de prévention,
- des activités culturelles,
- des actions d'animation et de divertissement,
- des rencontres intergénérationnelles,
- des ateliers d'initiation à l'informatique,
- des sorties,
- des voyages en France et à l'étranger.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire au service Retraités et Temps libre.

La gymnastique douce

Le service Retraités et Temps libre organise des cours de gymnastique douce **tous les mardis** matins de 9h15 à 10h15 ou de 10h30 à 11h30 au gymnase du Moulin à Vent, allée Rose-Valland. Ils sont assurés par un prestataire spécialement formé à cet effet. La tarification est au quotient. Inscription auprès du service Retraités et Temps libre.

Les activités avec les partenaires

Bénéficiez de tarifs préférentiels pour les séances Cinés seniors

1 jour par semaine, les seniors ont la possibilité de découvrir des films inédits, dans les cinémas rissois « Les Cinoches » au tarif préférentiel de 4,50 € (sur présentation d'un justificatif).

Accédez gratuitement à la piscine René-Touzin

Les seniors rissois bénéficient d'un **accès gratuit** à la piscine René-Touzin le jeudi de 16h30 à 17h30 (sur présentation de la carte de retraité·es et d'un certificat médical).

Les événements seniors

La Semaine bleue des retraités

Chaque année en fin septembre, début octobre, les seniors sont à l'honneur durant une semaine, rythmée par de grands moments de convivialité, de loisirs et de festivités. Elle se tient au début du mois d'octobre. De nombreuses activités sont proposées : spectacle, exposition, bal, loto, découverte sportive, conférence et animation intergénérationnelle.

« Les Seniors' forme »

C'est une semaine d'activités dynamiques et ludiques, accessibles au plus grand nombre de retraité·es. L'objectif est de favoriser l'activité physique, le lien social, et l'échange intergénérationnel au travers d'activités conviviales.

Distribution des colis de Noël

Tous les ans, au mois de décembre, la Municipalité distribue des colis de Noël aux retraités ayant remis leurs coupons au service Retraités et Temps Libre.

À cette occasion, la Ville accueille plus de 1300 personnes.

Le banquet des retraité·es

Tous les ans au mois de janvier, la Municipalité organise le banquet des retraité·es rissois·es.

À cette occasion, la Ville accueille plus de 700 personnes pour un déjeuner gastronomique accompagné d'un spectacle et d'un bal.

LES ASSOCIATIONS SENIORS

L'AGCRPA

Association de gestion et coordination des clubs de retraités et de personnes âgées.

Président : Serge Azema

Après une simple adhésion annuelle de 12 €, vous pourrez participer aux nombreuses activités proposées par l'association dans les 3 lieux suivants :

Chalet des associations

- activités manuelles (tricot, couture, crochet, dentelle)
- scrabble

Club Georges-Brassens

- informatique
- cartes (belote/tarot)

Salle la passerelle

- scrabble duplicate
- danse (cours)
- atelier dessin/peinture (peinture huile aquarelle/pastels)

L'AGCRPA prend une part active à différents événements organisés par la Ville, telle que la Semaine bleue des retraités.

AGCRPA

Club Georges-Brassens
17 avenue Ingres
91130 Ris-Orangis
Rencontre sur rendez-vous
au 06 70 22 22 05
Mail : agcrpa@orange.fr
www.agcrpa.fr

Le club CIARE

Club israélite du 3^e âge de Ris-Orangis et ses environs

Présidente : Josiane Berrebi

Outre des sorties alliant culture et gastronomie, les adhérents se réunissent régulièrement pour le plaisir de partager en toute convivialité des activités ludiques autour de savoureux goûters.

CIARE

c/o Service Retraités

Temps libre

13 route de Grigny

91130 Ris-Orangis.

Tél : 06 08 32 22 22

Échanges et loisirs

Présidente : Nicole Michau

L'association est ouverte aux seniors, dès 50 ans. C'est un lieu de rencontres, de partage, d'échanges et de convivialité. Sont proposées des animations différentes afin que chacun trouve une activité qui lui convient. Cela va de l'atelier d'écriture, à la danse country pour les plus sportifs.

En cours d'année, des animations sont organisées (repas, comédies théâtrales avec chansons, loto, et des concours de pâtisserie). Rompre l'isolement, créer des liens sociaux tout en se divertissant sont les buts que l'association s'est fixés.

Salle de la Résidence du Lac

- cours d'art floral, animés par une professionnelle
- atelier « remue-méninges »
- atelier loisirs créatifs
- atelier écriture
- jeux de société
- sketches
- atelier pâtisserie

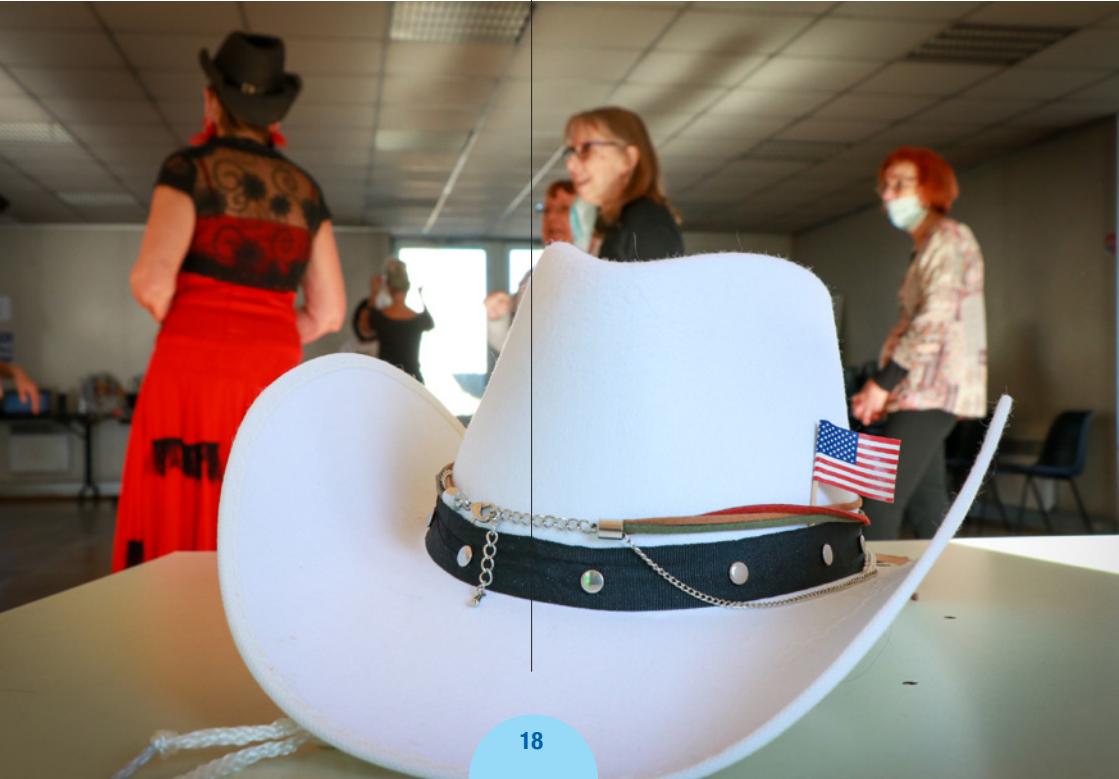
- échange de savoirs
- initiation au théâtre et à l'improvisation, animée par une professionnelle

Salle La Passerelle

- Danse country

Échanges et loisirs

Salle résidence du lac
5 rue des Docks
91130 Ris-Orangis
Permanence le mardi et vendredi de 14h à 17h à la salle des Docks
Tel : 06 73 68 63 70
Mail : echangesetloisirs@orange.fr
<http://echangesetloisirs.simple-site.com>



LES AUTRES STRUCTURES DE LOISIRS

YOGA avec l'association « YED »

L'association Yoga-Energie-Détente propose des cours de yoga, une activité physique et mentale accessible à toutes et tous, qui contribue par des postures appropriées, de la relaxation et des techniques de respiration, à apporter un bien-être précieux dans le cadre de la vie quotidienne.

Les cours sont assurés par une professeure diplômée de la Fédération française de yoga, relaxologue.

Cours à la salle La Passerelle :

- Lundi de 17h à 18h30
- Mercredi de 9h30 à 11h30

Tél : 01 69 06 48 92 / 06 26 46 73 73
06 19 62 45 02

Sport Santé USRO

L'USRO a mis en place un parcours Sport Santé & Bien Être, qui a pour vocation de proposer des activités reconnues comme ayant un effet bénéfique sur la santé. Elles s'adressent aux personnes sédentaires ou des personnes atteintes d'une

affections de longues durées (ALD). De nombreuses études démontrent les effets thérapeutiques d'une pratique sportive régulière. L'amélioration de la souplesse, de l'arthrose, la réduction de l'insuline résistance induite par un diabète de type 2, réduction de l'hypertension etc... font parties des nombreux bienfaits constatés. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces études dans l'expertise de l'INSERM 2019 intitulée : « Activité physique : prévention et traitement des maladies chroniques » (consultable sur le site inserm.fr).

Le parcours Sport Santé & Bien Être de l'USRO propose les activités sportives suivantes :

- marche nordique
(départ centre sportif Emile-Gagneux)
- gymnastique douce
(Dojo Latruberce)

L'objectif est de proposer, dans un cadre convivial et dynamique, une activité sportive qui s'adapte au niveau de la condition physique de l'adhérent.

Les inscriptions à la section Sport Santé & Bien Être de l'USR0 restent ouvertes tout au long de l'année. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone :

- 01 69 25 96 48 (accueil USRO)
- 06 31 64 62 00 (Président du parcours Sport Santé & Bien Être)

Par mail : sportsante@usro.fr

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'USR0 pour plus de renseignements www.usro.fr

USR0

60 rue Albert-Rémy
01 69 25 96 48
Mail : accueil@usro.fr
www.usro.fr

Les médiathèques

La Ville de Ris-Orangis en compte deux : les médiathèques Elsa-Triolet et Raymond-Queneau qui possèdent 42 000 documents destinés à toutes et à tous et disponibles à la lecture sur place et à l'emprunt : « des livres, des magazines, jeux vidéo, ressources en ligne et des CD.

Les médiathèques Grand Paris Sud travaillent en réseau ce qui vous permettra d'accéder à plus de 100 000 documents.

Pour y souscrire, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription est gratuite.

Médiathèque Elsa-Triolet

17 rue du Château d'Eau
91130 Ris-Orangis

01 69 02 10 70

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 10h-18h

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-18h

Samedi : 10h-18h

Médiathèque Raymond Queneau

4 rue Eugène-Freyssinet
91130 Ris-Orangis
01 69 43 86 90

Horaires d'ouverture :
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-18h

Catalogue et informations pratiques sur mediatheques91.grandaprisud.fr

L'Université du temps libre (UTL)

En liaison avec les centres de formation supérieure et les universités de la région Val d'Essonne, l'UTL favorise l'accès aux activités culturelles et artistiques, à l'enseignement, à la recherche et à la formation permanente des personnes de tout âge.

Permanence

UTL-Essonne, Université d'Évry-Val-d'Essonne
Bureau 204 – 2^e étage
2 rue du Facteur Cheval

91025 Évry Cedex

Tél : 01 69 47 78 25 (du lundi au vendredi de 10h à 12h)
www.utl-essonnes.org
mail : utl@utl-essonnes.org

Retrouvez les nombreuses autres associations de votre ville dans le Guide des associations, disponible en Mairie, au service Retraités et Temps libre et sur le site de la ville :
www.ville-ris-orangis.fr

LES LIEUX DE LOISIRS

Ce sont des lieux de partage et d'échange où les retraité·es peuvent se retrouver pour déjeuner ensemble, participer à des

ateliers, des animations, des réunions d'informations, voir un film ou un spectacle.



Club Georges-Brassens

17 avenue Ingres



Chalet des associations

7 bis rue du Château d'eau



salle La Passerelle

9 place Jacques-Brel



salle de la résidence du Lac

5 rue des Docks



Centre culturel Robert-Desnos - Scène Nationale

Allée Jean-Ferrat



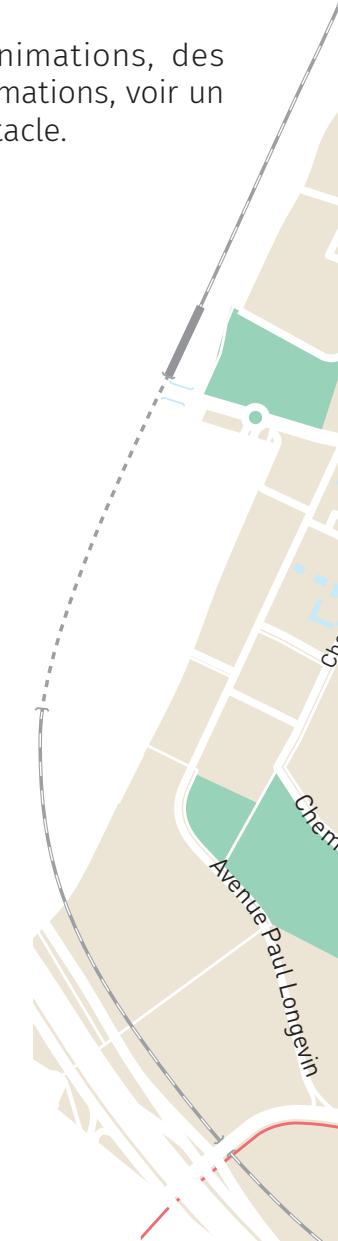
Cinoche 4

15 place Jacques-Brel



SRTL - Service Retraités et Temps Libre

13 route de Grigny





**Il importe de savoir où s'adresser
pour faire valoir ses droits et demander
des aides en fonction de sa situation.**



LES DROITS ET AIDES



LES STRUCTURES MUNICIPALES

Le Point d'accès au droit et à la médiation (PADM)

C'est un lieu d'accueil municipal, **gratuit**. Il permet d'apporter une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques et/ou administratifs ainsi qu'une aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exécution d'un droit ou à l'exécution d'une obligation. Il vous permet de consulter, de façon gratuite et confidentielle, des juristes dans différents domaines du droit du travail, de la famille, de la consommation, du logement, du droit des étrangers, du droit de la défense ainsi que des écrivains publics et un médiateur.

PADM

du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 17h30
(fermé le jeudi après-midi)
53 rue Edmond-Bonté
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 68 39

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Ris-Orangis

C'est un établissement public administratif. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Il propose aussi un accompagnement social des publics fragilisés sans enfant à charge.

CCAS

Hôtel de Ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 52 24
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Fermé jeudi après-midi

LES DROITS À LA RETRAITE

Comme la plupart des retraités, vous avez droit à un revenu au titre de votre activité professionnelle passée et de celle de votre conjoint en cas de décès de celui-ci. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des principales caisses de retraite :

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

75951 Paris cedex 19

Numéro unique : 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou 09 71 10 39 60 (box ou mobile) Lassuranceretraite.fr

Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA)

MSA Île-de-France

75691 Paris Cedex 14

Tél. : 01 30 63 88 80

Mail : contact.particulier@msa75.msa.fr

www.msa-idf.fr

France Service - Maison de l'Essonne

89 avenue Victor-Schoelcher

91 170 Viry-Chatillon

Tél. : 01 71 63 71 63

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Pour connaître la date de paiement, le montant mensuel, la majoration pour enfants, ou signaler un changement d'adresse ou d'organisme bancaire :

Rue du Vergne

33 059 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 11 40 40 - serveur vocal disponible 7j/7j et 24h/24h.

Pour toutes autres questions sur votre pension :

Tél : 05 57 57 91 99

du lundi au vendredi de 9h à 16h.
www.cdc.retraites.fr

Il existe d'autres régimes dits « spéciaux » pour les artisans, professions libérales, commerçants, employés de GDF, de la RATP... Ces régimes sont gérés indépendamment et soumis à des règles spécifiques.

Centres d'information sur les droits à la retraite complémentaire régime non cadre et cadre

Tél : 09 70 66 06 60 sans interruption pour joindre un conseiller ou obtenir un rendez-vous dans une des permanences locales.

www.agir-arrco.fr

La pension de réversion

Ce complément de revenu peut être versé sous conditions au conjoint d'un salarié ou d'un retraité du régime général décédé. Il donne droit au versement d'une partie de la pension de retraite du régime de base de la Sécurité sociale, mais également de toutes les caisses de retraite. Ce droit n'étant pas automatique, il faut en effectuer la demande.

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas pu cotiser suffisamment, il existe des dispositions particulières nationales, départementales ou locales pour obtenir un minimum de subsistance.

L'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA)

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées permet à une personne seule ou à un couple de remplacer ou de compléter les prestations de retraite d'une personne sous réserve de conditions d'âge, de ressources et de présence sur le territoire français. Cette prestation est versée soit par la caisse de retraite soit par la Caisse des dépôts et des consignations de Bordeaux, pour les personnes n'ayant jamais cotisé.

Vous pouvez retirer un dossier auprès du service Retraités et Temps libre, si la personne bénéficie d'un accompagnement social. Sinon, dossier à retirer auprès du CCAS.

LES AIDES

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Cette allocation favorise une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne en situation de perte d'autonomie liée à son état physique ou mental. Elle s'adresse tant aux personnes à leur domicile qu'aux personnes en établissement. C'est pour cela que l'on parle d'APA domicile et d'APA établissement.

Cette allocation permet de financer les aides techniques, les services d'aide à la personne favorisant leur autonomie dans les gestes quotidiens (toilette, déplacements, repas, courses, ménage...).

Vous pouvez télécharger un dossier directement en ligne sur www.essonne.fr, ou vous rendre au service Retraités et Temps libre, qui pourra vous remettre un dossier. La demande sera à envoyer à la CNAV ou au Conseil Départemental, selon l'autonomie du bénéficiaire (GIR).

L'Aide sociale à l'hébergement (ASH)

Une personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter l'aide sociale départementale pour couvrir en partie ou en totalité les frais liés à l'accueil en établissement (sous réserve que celui-ci soit habilité à l'aide sociale).

Attention : cette aide constitue une avance récupérée, selon certains cas, par le Département.

Vous pouvez retirer un dossier auprès du CCAS.

Profiter de sa ville, c'est aussi pouvoir s'y déplacer au quotidien dans les meilleures conditions, pour vos sorties, vos courses ou vos démarches administratives.



LES TRANSPORTS



LES TRANSPORTS DE LA VILLE

Le transport adapté municipal

La Ville propose d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, n'étant pas véhiculées et dans l'incapacité de prendre le bus, pour aller déjeuner au Club Brassens.

Demande auprès du service
Retraités et Temps libre ou sur
le site de la ville :
ville-ris-orangis.fr

Les navettes rissoises TISSE

Un réseau de navettes est également proposé aux Rissois-es. Les lignes 4218 et 4219 du réseau TISSE vous permettent de circuler dans toute la ville.

Informations sur le site internet
www.ville-ris-orangis.fr rubrique
transport ou au
0 810 401 402. (Service 0.06€/
min+ prix appel)



LES AIDES AUX TRANSPORTS

Vous pouvez retirer le formulaire de demande auprès du Service Retraités et Temps Libre. Le dossier est à compléter et à envoyer par vos soins au Conseil départemental. Il faut compter un délai minimum d'un mois pour le traitement de votre demande.

Le passe Navigo Améthyste

Le forfait Navigo Améthyste, soumis à conditions d'attribution, permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de voyager à un tarif préférentiel sur tous les réseaux de l'Île-de-France, SNCF, RATP, et OPTILE. Il permet également aux ancien·ne·s combattant·e·s, de bénéficier d'un tarif préférentiel.

+ d'infos sur :

www.essonne.fr/economie-aménagement-mobilites/mobilites/les-aides-aux-transports

Le dossier peut être retiré au service Retraités et Temps libre. Les formulaires de demande sont également disponibles au CCAS pour les personnes handicapées

de moins de 60 ans (demande auprès du CCAS au 01 69 02 52 24).

La carte mobilité inclusion - Mention stationnement

Cette carte permet à la personne en situation de handicap ou à celle qui l'accompagne de se stationner sur les places ouvertes à ce public. Vous pouvez retirer un dossier de demande auprès du service Retraités et Temps libre ou effectuer la demande auprès de la MDPHE.

Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE)

93 rue Henry-Rochefort
91000 Évry

Horaires d'ouverture :
du lundi au mercredi
de 9h à 13h et de 14h à 16h30 -
le jeudi de 9h à 16h30 -
le vendredi de 14h à 16h30.

Tél. : 01 60 76 11 00

Mail : mdphe@cd-essonne.fr
www.essonne.fr (rubrique handicap)

PAM FRANCILIEN

PAM Francilien est un service public de transport destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les déplacements peuvent avoir lieu dans tout le département mais aussi sur l'ensemble de la région Île-de-France, tous les jours de 6h à minuit sauf le 1^{er} mai. Pour bénéficier de ce service, il faut être titulaire d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80% ou de l'APA à domicile (GIR 1 à 4).

Informations

au 0 971 090 971
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30
(Service gratuit + prix d'un appel)
www.sortir-plus.fr
<https://services75ans.agirc-arrco.fr>

Informations

au 0 800 00 18 18
de 7h à 20h
(5 cts d'euro la minute + prix
d'un appel local)
Mail :
contact@iledefrance-mobilite.fr
www.pam91.info

Sortir Plus

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse aux personnes de 75 ans et plus, qui éprouvent des difficultés à se déplacer, affiliées d'une caisse de retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC.

Un accompagnateur agréé peut vous permettre d'aller faire des courses, de vous rendre à la banque, chez le coiffeur, etc.

LE PÔLE SOCIAL



PÔLE SOCIAL

LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Le service Retraités et Temps Libre est doté d'un pôle social qui propose un accompagnement social global aux personnes en retraite effective. Conscient que les personnes âgées vivant au domicile sont aussi aidées par leur entourage, **ce service accompagne aussi les aidants qui ont besoin de soutien afin d'éviter l'épuisement physique et moral.**

Les travailleurs sociaux du service Retraités et Temps libre, accueillent, informent et orientent les seniors et les aidants sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, d'habitat et de santé physique et psychologique. Elles reçoivent sur rendez-vous au service retraités ou se rendent au domicile des personnes âgées dépendantes, par définition peu mobiles mais aussi pour faciliter la démarche des aidants pris entre de multiples contraintes.

Ainsi, les besoins de la personne âgée dépendante sont évalués et un plan d'aide au maintien à domicile individualisé, tenant

compte des souhaits et de l'environnement de la personne, est défini. Les assistantes sociales peuvent mettre en place le service de portage de repas à domicile, la téléassistance, ouvrir des droits pour avoir une aide à domicile, etc.

Les travailleurs sociaux travaillent en étroite collaboration avec un certain nombre de professionnels locaux du secteur médico-social (médecins libéraux, infirmiers, SSIAD, etc.), secteur associatif (France Parkinson, France Alzheimer, AMAD, etc.) et secteur privé ; ce qui favorise un accompagnement individualisé de qualité.

Le service de portage de repas à domicile

La Municipalité propose la livraison de repas 1 à 7 jours par semaine pour les personnes en perte d'autonomie et dans l'incapacité de se confectionner des repas en raison d'un problème de santé (sur présentation d'un certificat médical).

La demande d'inscription se fait auprès du service Retraités et Temps libre.

Préalablement à la mise en place ou non de ce service, un agent municipal chargé du maintien à domicile réalise une visite à domicile pour évaluer la demande, apprécier les besoins et déterminer les jours de livraison des repas et faire signer le règlement.

Les plats servis en liaison froide n'ont plus qu'à être réchauffés par la personne. Le prix est calculé selon le quotient familial : le tarif, en vigueur depuis mars 2024, s'échelonne entre 1,50 € et 7,70 €. La livraison est **gratuite** car intégralement prise en charge par la Ville.

Le service de portage de repas à domicile le week-end et jours fériés est destiné aux personnes isolées familièrement et socialement, pour lesquelles aucune autre solution n'est envisagée et dont le GIR se situe entre 1 et 4.

« Bien vieillir en essonne »

Le site bienvieillir.essonne.fr s'adresse aux retraités et personnes âgées connaissant des problèmes de santé ou de dépendance. Les proches et les aidants, y trouveront également des précisions utiles.

« Mes démarches essonne.fr »

Le Département de l'Essonne a créé le portail www.mesdemarches.essonne.fr pour :

- vous renseigner de manière fiable et instantanée sur les dispositifs du département adaptés à votre situation de vie ; tout en simulant votre éligibilité à certaines aides,
- vous orienter plus rapidement vers les lieux d'accueil et d'information adaptés à vos besoins,
- vous donner accès à des renseignements personnalisés ou supplémentaires sans vous déplacer. Indiquez votre numéro de téléphone sur le portail et un agent départemental vous appellera.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - SSIAD

Les missions du service municipal

La vocation du service de soins infirmiers à domicile est de favoriser le maintien de la personne âgée ou handicapée à son domicile en lui proposant un programme de soins personnalisés, adaptés à son état de santé et son degré d'autonomie.

Cet accompagnement se traduit par une aide ou une suppléance pour la réalisation des soins d'hygiène, de confort, de prévention, ainsi que par la dispensation de soins techniques infirmiers.

Les bénéficiaires des soins

- toute personne âgée de 60 ans et plus, malade ou dépendante,
- toute personne adulte de moins de 60 ans, présentant un handicap,
- toute personne adulte de moins de 60 ans, atteinte de pathologies chroniques ou d'affections comportant un traitement prolongé.

Les modalités d'admission

L'admission est subordonnée :

- à la prescription, par le médecin

traitant ou hospitalier, des soins à dispenser et de leur fréquence,

- à la production de l'attestation d'ouverture des droits à l'assurance maladie de l'usager,
- à l'acceptation de l'usager des modalités de prise en charge proposées,
- à l'accord du médecin-conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie dont dépend l'usager.

Les modalités de prise en charge financière

Le coût des prestations de soins est pris en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie de l'usager, qui est dispensé de l'avance des frais.

Service de soins infirmiers à domicile

85 bis route de Grigny

91130 Ris-Orangis

Tél: 01 69 96 80 36

LA TÉLÉASSISTANCE

La Téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées qui vivent seules chez elles.

Il s'agit d'un service d'assistance à distance qui se matérialise par un boîtier, micro/haut-parleur, à domicile, et un médaillasson ou bracelet, émetteur/récepteur, à porter sur soi. D'un simple geste, il permet de déclencher l'alarme, en cas de malaise, d'intrusion, de chute ou pour une simple question et d'entrer immédiatement en contact avec une centrale d'écoute,

24h/24 et 7j/7, qui prévient le dépositaire des clefs du domicile de la personne. Ce dépositaire, que les retraité·es désignent lors de leur inscription au service, est une personne de confiance : membre de la famille, ami, voisin, gardien... qui se rendra chez eux dès qu'elle en sera alertée.

+ d'infos

Service Retraités et Temps libre
13 route de Grigny,
91130 Ris-Orangis.
Tél: 01 69 02 73 40

L'AIDE À DOMICILE

L'AMAD et la 3ASM vous accompagnent afin de vous permettre de rester le plus longtemps possible à votre domicile : entretien du cadre de vie, hygiène, déplacement extérieurs, démarches administratives.

AMAD

68 rue Pierre-Brossolette
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 06 88 99

3ASM (Association pour l'Aide, l'Assistance et le Secours Mutual)

83 route de Grigny
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 60 92 19 30
www.3asm.fr

Il existe en Essonne des solutions d'aide aux aidants, pour accompagner en particulier, ceux intervenant auprès de malades d'Alzheimer.

À l'échelle municipale, le service Retraités et Temps libre, guichet unique pour les retraité-e-s et personnes âgées rissoises, leurs familles et leurs proches, est une véritable réponse de proximité en matière d'aide aux aidants.



L'AIDE AUX AIDANTS



LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Les travailleurs sociaux accueillent et informent les aidants familiaux sur les dispositifs et moyens existants. Des plans d'aide au maintien à domicile individualisés pour les personnes âgées permettant aux aidants de trouver du répit dans la gestion des tâches quotidiennes et de prévenir

l'épuisement sont mis en place. Ils peuvent également informer et orienter vers des structures d'accueil de jour, plateformes de répit et d'accompagnement.
+ d'infos auprès du service Retraités et Temps libre.

LES ASSOCIATIONS

L'association France Parkinson

Le comité a pour objectif de mieux faire connaître la maladie de parkinson, aider les malades et les aidants dans les difficultés qu'ils rencontrent. Tous les mois, est organisée une rencontre à thème avec la participation d'un-e professionnel.le de santé, ainsi que des formations pour les aidants et des groupes de parole pour les malades.

Il y a également un atelier chorale « un chœur qui sonne » qui fait bénéficier les malades

d'une rééducation orthophonique ludique et un atelier gymnastique adaptée, tous les jeudis de 14h30 à 17h30, salle polyvalente Émile-Gagneux.

Salle polyvalente Émile-Gagneux

Rue Johnstone & Reckitt
91130 Ris-Orangis
Présidente : Eliane Baucher
Tél. 01 69 06 93 11 - 06 82 28 02 90
Mail : ebaucher@live.fr
France.parkinson91@blog.free.fr

L'association France Alzheimer Essonne

France Alzheimer Essonne est une association départementale, créée le 29 juillet 1996, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, affiliée à l'Union Nationale France Alzheimer et maladies apparentées, reconnue d'utilité publique.

Ses objectifs sont les suivants:

- Accompagner et soutenir les aidants et les malades atteints de la maladie d'Alzheimer et apparentées;
- Communiquer des informations sur la maladie, la recherche, les aides aux malades et à leur famille;
- Participer aux réunions des partenaires médico-sociaux du département;
- Se coordonner avec les pouvoirs publics pour soutenir les actions de l'association.

Afin de répondre au mieux aux différentes demandes de la part des aidants mais aussi des malades, France Alzheimer

Essonne mène plusieurs actions, telles que l'écoute téléphonique, la formation des aidants, l'atelier « Vivre avec la maladie d'Alzheimer », le café mémoire, le groupe de parole, l'atelier de mobilisation cognitive, l'atelier de gestion du stress et des émotions et l'entretien individuel.

FRANCE ALZHEIMER ESSONNE

52 rue Louis-Robert
91100 Corbeil-Essonnes
www.francealzheimer.org/essonnes
www.facebook.com/FAE91
Secrétariat : 01 60 88 20 07
Mail :
secretariat@alzheimeressonnes.fr

L'association sanitaire et sociale de Viry Grigny (ESA)

L'équipe spécialisée accompagne les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à leur domicile. Par des séances individuelles et en développant une approche globale, personnalisée et non médicamenteuse, les professionnelles de l'ESA (infirmière, psychomotricienne et assistant

de soins en gérontologie) ont pour mission d'améliorer ou maintenir la qualité de vie à domicile du patient et de ses aidants.

Pour bénéficier d'une prise en charge par l'ESA, le patient doit préalablement avoir une prescription médicale.

La prise en charge se fait selon un cahier des charges et des critères précis.

ESA

149 boulevard Gabril-Péri
91170 Viry-Chatillon.
Tél. : 01 69 44 04 00
esa.pshchomot@assovirggrigny.fr

L'Association gérontologique de l'Essonne (AGE91)

L'association départementale œuvre en faveur de la bientraitance et des droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap. Elle dispose d'un organisme de formation pour les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux, propose des conférences pour les séniors sur diverses thématiques et met gratuitement à disposition du grand public et des professionnels 2 services d'informations juridiques :

Point d'accès au droit des personnes âgées

Un juriste vous écoute, vous informe, vous aide ou vous oriente au travers d'une permanence téléphonique au 01 64 99 79 85, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30.

Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap

Permanence téléphonique au 07 62 21 15 76, les 1^{er}, 3^e et 5^e mercredis du mois de 14 h à 17 h et les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h à 12 h

Retrouvez également les permanences physiques sur www.age91.org

L'Association française des diabétiques de l'Essonne (AFD 91)

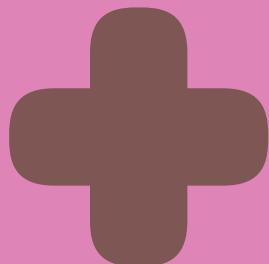
Elle a pour but de développer l'information des personnes atteintes de diabète et leurs proches, de promouvoir les rencontres et les échanges entre les membres et d'apporter un soutien moral.

Président : Vincent Cluzaud

Tél. : 06 48 03 77 94

Mail: afd91@cluzaud.com

LA SANTÉ



LES RÉSEAUX DE SANTÉ

Soins palliatifs et de support en Essonne sud (SPES)

L'association SPES accompagne les personnes dans leurs parcours de santé complexe et leurs proches en Essonne-Sud (tout âge-toute pathologie-tout lieu de vie).

Réseau SPES

Parc de la Julianne
Bât F - 1^{er} étage
26 rue des Champs
91830 Le Coudray-Montceaux

Horaire d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 18h
Tél. : 01 64 99 08 59
Mail : spes@spes-asso.fr
Par messagerie sécurisée :
dac91sudspes@spes-asso.mssante.fr
www.spes-asso.fr
Linkedin @AssoSPES

LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ ET DÉPISTAGES

Information, prévention et sécurité

Tout au long de l'année, le service Retraités et Temps libre développe diverses actions d'information et de prévention. De grands thèmes relatifs à la santé et à la sécurité y sont abordés.

Le plan canicule

Chaque année, la Ville applique dès le mois de juin et jusqu'à fin

août son plan canicule, afin de protéger les personnes fragiles en cas de vagues de chaleur. Le service Retraités et Temps libre inscrit les personnes isolées et fragiles sur le registre nominatif, à leur demande ou celle d'un tiers, via une fiche d'inscription. Cette démarche doit être volontaire ou effectuée avec l'assentiment de la personne concernée et renouvelée chaque année.

L'Atelier santé ville (ASV)

L'Atelier santé ville a été créé pour améliorer l'accès à la santé des rissois tout en luttant contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, avec la participation des habitants. Il œuvre également en faveur des habitants des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville en identifiant leurs besoins pour proposer des actions adaptées en lien avec les institutions, le monde associatif et les acteur de la santé du service public ou privé.

Ses missions :

- lutter contre les inégalités locales en matière de santé,
- favoriser la promotion de la santé auprès des publics en difficulté,
- actualiser les diagnostics partagés de santé, et participer à l'observation locale,
- faciliter la mobilisation des différents acteurs du territoire,
- renforcer les compétences des acteurs locaux : à travers l'information autour de la santé, la

formation, le soutien méthodologique aux porteurs projets,

- développer la participation active des habitants,
- favoriser l'accès à la santé.

Depuis sa création, de nombreuses actions de prévention ont pu être réalisées en partenariat avec les acteurs locaux sur des sujets tels que la prévention du cancer, du diabète, les maladies sexuellement transmissibles ou les risques liés à l'obésité. L'Atelier santé ville joue également un rôle majeur dans le développement et la préservation de l'offre de soins du territoire en accompagnant les initiatives des professionnels de santé dans leurs projets d'installation et ou de regroupement.

La maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives

Les consultations mémoire permettent aux patients présentant des troubles de la mémoire, de bénéficier d'un diagnostic précis et d'une prise en charge adaptée de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées. Le patient doit avoir été préalablement adressé par son médecin traitant.

Consultation mémoire

Centre Hospitalier
Joffre-Dupuytren
1 rue Eugène-Delacroix
91210 Draveil
Pour la consultation
mémoire et bilan cognitif :
Tél. : 01 69 83 64 57

Centre Hospitalier Sud Francilien
40 avenue Serge-Dassault
91100 Corbeil-Essonnes
Pour la consultation
mémoire et bilan cognitif :
Tél. : 01 61 69 37 10

Dépistage du cancer du sein

La mammographie permet de déceler très tôt d'éventuelles anomalies en l'absence de tout symptôme. Pour être vraiment utile, cet examen doit être réalisé tous les deux ans, à partir de 50 ans. En Essonne, un dépistage est proposé tous les 2 ans aux femmes de 50 à 74 ans. L'Association pour le dépistage des maladies cancéreuses (ADMC) est la structure chargée de la coordination et de la promotion de ces dépistages dans le département.

Chaque femme de cette tranche d'âge est invitée par courrier à se rendre chez un radiologue agréé pour bénéficier d'un examen clinique et d'une mammographie gratuits.

Dépistage du cancer colorectal

Le dépistage organisé du cancer colorectal est proposé gratuitement à tous les hommes et femmes de 50 à 74 ans résidant en Essonne. Celui-ci peut permettre d'identifier cette maladie avant l'apparition des troubles, ou de

déetecter des polypes (adénomes) qui pourraient évoluer vers un cancer. Si vous n'avez pas reçu de courrier vous invitant à faire un test, vous pouvez téléphoner à l'ADMC pour en bénéficier.

La ligue contre le cancer organise en partenariat avec l'association Rencontre et Amitiés, des rencontres conviviales de patients et d'aidants, le 3^e vendredi du mois de 14h à 17h.

La Ligue contre le Cancer (Comité de l'Essonne)

Centre Hospitalier de Bligny
91640 Briis sous forges

Mail : berthelot_a@yahoo.fr

Contact du Comité de l'Essonne

Tél. : 01 65 90 88 88

La vaccination anti-grippe

La vaccination contre les virus grippaux saisonniers concerne les personnes fragilisées vis-à-vis de l'infection ou à risque de complications. Elle permet à la fois de réduire le risque d'être contaminé par la grippe et de réduire le risque de faire des formes graves de la grippe.

Une vaccination tous les ans contre la grippe est recommandée **pour toutes les personnes de 65 ans et plus et pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques**, pour qui la vaccination est entièrement prise en charge par l'assurance maladie. Vous recevrez un courrier de votre Caisse d'assurance maladie au début de la période de vaccination avec la marche à suivre.

La vaccination Covid-19

Les personnes pour lesquelles il est recommandé de renouveler leur vaccin sont :

- les personnes âgées de 80 ans et plus,
- les patients immunodéprimés, quel que soit leur âge,
- les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée, quel que soit leur âge,
- toutes les personnes à très haut risque selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision médicale.

Les personnes concernées peuvent

se faire vacciner en ville
auprès :

- d'un pharmacien,
- d'un médecin,
- d'un infirmier,
- d'une sage-femme,
- d'un chirurgien-dentiste.

La vaccination est prise en charge
à 100 %.

Planning de vaccination conseillé
à retrouver sur www.ameli.fr/essonnes/assure.

La maltraitance

De part leur fragilité et leur dépendance, les personnes âgées peuvent être victimes de maltraitance. La Fédération 3977 contre la maltraitance a pour objectif d'animer et de coordonner un dispositif d'alerte sur les risques de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés.

Ce dispositif est destiné à toute personne témoin ou victime d'une situation de maltraitance envers une personne, qu'elle soit âgée, handicapée ou, de manière générale, vulnérable.

Une écoute sans jugement : les écoutants recueillent la parole de l'appelant, sans jugement, en toute neutralité. L'anonymat peut être préservé, si la personne le souhaite.

Une analyse : en posant des questions sur le contexte, les personnes concernées, l'historique de la situation, les écoutants aident l'appelant à voir la situation et ses enjeux de manière plus claire, sans dramatiser ni minimiser les faits.

Une information : l'écoutant va expliquer les suites qui peuvent être données à l'appel et le rôle des partenaires de terrain pour le suivi du dossier.

En cas de suspicions de maltraitance, composez le numéro de la cellule d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées : 39 77 (du lundi au dimanche de 9h à 19h)

Vous pouvez également signaler par écrit : via le formulaire en ligne sur le site www.3977.org

LE LOGEMENT



FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Beaucoup de retraité·es font le choix du maintien à domicile. Avec le temps, des aménagements dans le logement peuvent apparaître nécessaires. Les locataires et les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide pour adapter leur logement à leur situation.

Le service logement de la ville

Effectuer votre demande de logement directement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr/index ou prenez rendez-vous auprès du Service Logement au 01.69.02.52.24. pour être accompagné dans votre démarche, que ce soit pour une première demande ou un renouvellement.

Une fois votre demande enregistrée, vous disposez d'un récépissé d'enregistrement comportant le «numéro unique d'enregistrement» de la demande. Votre demande devra être renouvelée chaque année.

Centre communal d'action sociale (CCAS) - service Logement

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
Tél. : 01 69 02 52 24
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
(fermé le jeudi après-midi)

La Résidence du lac

Dans l'écoquartier des Docks de Ris, la résidence du Lac compte 99 logements sociaux du bailleur social Essonne Habitat, dont un immeuble est réservé aux seniors. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique municipale menée en faveur du bien vivre et du bien vieillir à domicile.

Pour y avoir un logement, il est nécessaire d'effectuer une demande de logement social auprès du service Logement de la Ville.

AMÉLIORER VOTRE HABITAT

Les locataires comme les propriétaires disposent de moyens visant à les aider à effectuer les travaux d'amélioration (rénovation, modernisation) ou d'adaptation (pour faire face à une perte d'autonomie, un handicap) de leur logement.

Des organismes spécialisés sont ainsi en mesure de vous indiquer où et sous quelles conditions obtenir des subventions.

C'est notamment le cas de l'**ADIL de l'Essonne (l'Agence départementale d'information sur le logement)** qui pourra vous proposer des conseils personnalisés sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. Elle est aussi un lieu d'observation de la demande en matière de logement, d'expertise neutre sur toutes les questions du logement social ou privé. Cette agence est cautionnée par l'ANIL et le Ministère du Logement.

ADIL 91 - Maison départementale de l'habitat

1 Bld de l'Écoute-s'il-pleut
91003 Évry-Courcouronnes
Cedex
Tél: 01 60 77 21 22
contact@adil91.com

Les permanences de l'ADIL (information sur l'habitat) au PADM

53 rue Edmond-Bonté
91130 Ris-Orangis
le 2^e mardi du mois
de 14h à 17h
sur rendez-vous
au 01 69 96 64 67

SOLiHA

SOLIHA Yvelines Essonne, issue de la fusion au 1^{er} juillet 2018 des deux associations départementales yvelinoise et essonnienne, vous apporte un service de guichet unique en intervenant comme organisme de groupage pour l'ensemble des organismes concourant au financement de l'amélioration de votre habitat. Que votre projet concerne l'adaptation de votre logement ou des travaux

d'économie d'énergie, l'équipe de professionnels élaboré un plan de financement personnalisé à votre situation et selon vos ressources. Elle instruit les dossiers et les présente auprès des organismes compétents. Elle assure également une assistance technique par une visite sur place de techniciens spécialisés pour élaborer le projet le mieux adapté à vos besoins. SOLiHA Yvelines Essonne vous accueille et vous informe à son agence d'Évry sur rendez-vous et par téléphone les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin.

SOLIHA YVELINES ESSONNE

3 rue Jules Guesde - bâtiment A
91130 Ris-Orangis

Horaires d'ouverture :

9h à 12h30 - 14h à 17h30 (16h30 le vendredi) pour les particuliers rissois uniquement le jeudi de 9h à 12h30.

Tél. : 01 60 78 53 00

contact.essonne@soliha.fr

La société Evlyo

Evlyo s'adresse aux personnes âgées de 70 ans et plus, retraitées d'une entreprise du secteur privé y compris agricole, ou aux salarié·es ou retraité·es d'une entreprise du secteur privé y compris agricole et en perte d'autonomie. Action logement propose jusqu'à 5 000 € d'aide pour aménager votre salle de bains et vos sanitaires.

Société Evlyo

Contact : 01 85 12 00 81

Vigilance

Si vous recevez dans votre boîte aux lettres, un document publicitaire concernant des dépannages en serrurerie, plomberie, électricité, soyez extrêmement vigilants. Les tarifs pratiqués par ces entreprises peuvent être très élevés. En aucun cas, celles-ci ne sont recommandées et envoyées par la Mairie.

ENTREtenir VOTRE LOGEMENT

ASEA

L'association ASEA est une association intermédiaire qui aide les personnes à se réinsérer et à reprendre contact avec le monde du travail. Vous pouvez faire appel à cette association pour divers travaux (ménage, jardinage, petit bricolage, aide au déménagement, peinture, papier peint, préparation des repas...).

ASEA

34 boulevard Denis-Papin
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 60 77 15 36
Mail : asea91ai@gmail.com
www.asea-association.org

Ris Emploi

Vous pouvez également vous adresser au service Emploi de la ville pour trouver une auxiliaire de vie ou un agent d'entretien.

Ris Emploi

34 rue de la fontaine
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 73 00
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30
à 17h30 (fermé le jeudi
après-midi).
www.ville-ris-orangis.fr



LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS DE RIS-ORANGIS

La résidence Dranem

Le château, construit au XIX^e siècle, a gardé son architecture d'époque chargée d'histoire, mais a été doté de tout le confort et normes de sécurité qu'exige une résidence médicalisée. Deux ailes de style contemporain plus récentes offrent une belle harmonie de moderne et d'ancien.

Les solutions d'accueil :

- Un séjour permanent avec un accompagnement 24h/24 et 7j/7 dans un environnement adapté et sécurisé lorsque la prise en charge médicalisée est nécessaire.
- Un court séjour pour une convalescence, en sortie d'hospitalisation, un besoin ponctuel de repos ou pendant les vacances de vos proches...
- Une Unité d'hébergement renforcée (UHR). Cette unité accueille des personnes souffrant de troubles sévères du comportement dans un environnement adapté et sécurisé. Le maintien ou la réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives y est prioritaire. La capacité d'accueil est de 97

chambres personnalisables, dont 14 réservées aux malades d'Alzheimer. L'UHR, Unité d'hébergement renforcée, accueille des personnes souffrant de troubles sévères du comportement dans un environnement adapté et sécurisé. Les résidents bénéficient d'un accompagnement spécifique par des équipes soignantes et paramédicales impliquées et bienveillantes. Le quotidien à la Résidence Château Dranem est rythmé par des activités et des animations qui suscitent la curiosité et réveillent les souvenirs. Des activités divertissantes et à visée thérapeutique. Une restauration de qualité privilégiant le fait maison et les produits frais.

Une table d'hôte ouverte aux invités sur réservation. Plusieurs services sont également à disposition des résidents au sein du château, tels qu'une salle de kinésithérapie, deux balnéothérapies, un espace relaxation, un salon de coiffure, une bibliothèque et une salle de cinéma.

EHPAD « Dranem »

Themis Château Dranem
17 avenue de Rigny
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 06 20 08
www.chateaudranem.com
Mail : dranem-ris-orangis@domusvi.com

La résidence le Manoir

Le Manoir est une maison de retraite médicalisée privée, conventionnée Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette résidence est située à seulement 30kms de Paris. Elle allie un cadre de vie chaleureux et sécurisé pour 70 résidents.

Ce cadre serein et rempli de quiétude a été totalement rénové fin 2021.

Implantée à 700 m de la gare de Ris-Orangis, la résidence bénéficie d'un jardin arboré ainsi qu'un patio central constitué de plantes aromatiques, remplissant les espaces communs de douces effluves florales.

Les installations sont modernes et confortables.

Les résidents ont la possibilité de personnaliser leurs chambres à leur convenance.

Inscrite dans le tissu local, les résidents ont également la possibilité de faire des sorties.

La Manoir accueille des résidents en court ou long séjour.

La résidence est ouverte 7j/7, sans horaire de visite.

EHPAD « Le Manoir »

32 avenue Gambetta
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 43 33 99
Contact : accueil.lemanoir@teneris.fr

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Vous êtes retraité·es ? Donnez-nous votre avis et partagez vos idées avec nous. Les réponses à ce questionnaire permettront à la Ville de mettre en place des actions et des projets adaptés à vos besoins et envies.

Sexe : F M

Année de naissance :

Avez-vous déjà participé à des activités (animations, sorties, séjours) organisées par le service Retraités et Temps libre de la Mairie ? Oui
 Non

Avez-vous été satisfait·es de ces activités ?

Très satisfait·e
 Assez satisfait·e

Satisfait·e
 Pas satisfait·e

Commentaires :

.....
.....
.....

Quel type d'activités vous intéresse ?

Thématiques (santé, sécurité, sur les questions juridiques, le soutien aux aidants, etc.)

Lesquelles :

Jeux de sociétés, de cartes, etc.

Activités manuelles

Lesquelles :

Découverte d'activités sportives

Découverte d'activités de bien-être

Spectacles musicaux

Pièces de théâtre

Concerts

Karaoké

Repas à thème

Bal

Loto

Sortie en Île-de-France

Séjours en France

Séjours à l'étranger

Autres propositions :

.....

.....

.....



SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

13 ROUTE DE GRIGNY
91130 RIS-ORANGIS
TEL : 01 69 02 73 40
CONTACT@VILLE-RIS-ORANGIS.FR